



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Assistant(e) De Vie aux Familles

Niveau V

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 1/44 |



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Assistant(e) De Vie aux Familles**

**Sigle du titre professionnel : ADVF**

**Niveau : V**

**Code(s) NSF : 330t - Réalisation de services sanitaires et sociaux-**

**Code(s) ROME : K1302, K1303, K1304, K1305**

**Formacode : 42056**

**Date de l'arrêté : 17/03/2016**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 24/03/2016**

**Date d'effet de l'arrêté : 05/07/2016**

## 2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

### 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 3/44 |

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 4/44 |

### 3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel ADVF

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités  | Compétences évaluées   | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|--|--|-------------|---|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>   | <p>Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier</p> <p>Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier</p> <p>Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés</p> <p>Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés</p> <p>Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage</p> <p>Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement</p> <p>Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne</p> <p>Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer</p> <p>Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas</p> | 01 h 15 min | <p>Le candidat tire au sort un scénario.</p> <p>L'épreuve se déroule en trois temps :</p> <p>Pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du scénario.</p> <p>Pendant 60 minutes, il assure une intervention auprès d'une personne aidée.</p> <p>Pendant 10 minutes, il commente son intervention.</p> |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>  |  |             |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul>                      | <p>Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants</p> <p>Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants</p> <p>Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités</p> <p>Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas</p>   | 00 h 25 min | Le jury questionne le candidat à partir d'un guide d'entretien et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire professionnel</li> </ul>              | Sans Objet   |             | Sans objet  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnement à partir de production(s)</li> </ul> | Sans Objet   |             | Sans objet  |
| <b>Entretien final</b>   |  | 00 h 20 min | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.   |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :   |  | 02 h 00 min |   |

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 5/44 |

Le candidat intervient dans le cadre d'une première intervention chez une personne aidée. Le rôle de la personne aidée est tenue par un(e) comédien(ne).

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 6/44 |

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation |                             |  |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
|   |  |                                     | Entretien technique           | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| <b>Entretien le logement et le linge d'un particulier</b>   |  |                                     |                               |                             |  |
| Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier | <p>Les consignes du particulier sont prises en compte</p> <p>Les lieux, les moyens et des équipements sont repérés</p> <p>L'organisation permet de réaliser les différentes tâches dans le temps imparti</p> <p>La prestation est conforme aux attentes du particulier</p> <p>Les informations nécessaires sont transmises au particulier en fin d'intervention, oralement ou par écrit</p> <p>La remise en état des lieux est assurée</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier             | <p>Les risques d'accident domestiques sont identifiés pour soi et pour les personnes habitant le domicile</p> <p>Les gestes et postures appropriés sont appliqués tout au long de l'intervention</p> <p>Les règles de sécurité sont appliquées</p> <p>Les mesures de prévention des risques sont pertinentes</p>   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés                   | <p>Les règles d'hygiène sont respectées</p> <p>L'utilisation des matériels et des produits est conforme aux modes d'emploi</p> <p>Les techniques d'entretien du logement sont adaptées à la situation dans une démarche de qualité</p> <p>Les gestes et postures appropriées sont appliqués tout au long de l'intervention</p> <p>Les pratiques d'entretien du logement respectent les principes de développement durable</p>              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 7/44 |

| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation |                             |  |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
|  |  |                                     | Entretien technique           | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés   | <p>Les règles d'hygiène sont respectées</p> <p>L'utilisation des matériels et des produits est conforme aux modes d'emploi</p> <p>Les techniques d'entretien du linge sont adaptées à la situation dans une démarche de qualité</p> <p>Les gestes et postures appropriés sont appliqués tout au long de l'intervention</p> <p>Les pratiques d'entretien du linge respectent les principes de développement durable</p>               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| <b>Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien</b>  |  |                                     |                               |                             |  |
| Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage   | <p>Les attentes et besoins de la personne sont pris en compte</p> <p>L'intervention est planifiée avec la personne</p> <p>Le fond et la forme des échanges favorisent une relation de confiance</p> <p>Si nécessaire, les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés selon les modalités définies</p>   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement | <p>Les interlocuteurs compétents sont identifiés.</p> <p>Les propositions concernant l'aménagement de l'environnement sont adaptées à la situation</p> <p>La situation d'urgence est correctement évaluée</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne  | <p>Les centres d'intérêt de la personne sont identifiés</p> <p>La personne est associée aux tâches de façon appropriée</p> <p>Le degré de dépendance de la personne est pris en compte</p> <p>Les activités et sollicitations sont ajustées</p> <p>Les aménagements et aides techniques possibles sont portés à la connaissance de la personne ou de son entourage</p> <p>L'environnement est aménagé en accord avec la personne</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |

|       |                  |            |           |                 |                     |      |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 8/44 |



| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                             |  |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
|   |  |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer              | Le confort et les habitudes de la personne aidée sont pris en compte<br>Les règles d'hygiène sont respectées<br>L'aide apportée tient compte de la dépendance<br>L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées<br>L'aide aux transferts et aux déplacements respecte la sécurité de la personne et de l'intervenant<br>Les limites de sa fonction sont prises en compte<br>Les gestes et postures appropriés sont appliqués tout au long de l'intervention                                    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas | Les goûts et les habitudes de la personne sont respectés<br>Les règles d'hygiène sont respectées<br>L'équilibre alimentaire est pris en compte<br>Les consignes en cas de régime ou de difficulté d'alimentation sont prises en compte<br>L'installation de la personne et l'aide apportée tiennent compte de la dépendance<br>Les limites de sa fonction sont prises en compte<br>Les pratiques relatives aux courses et à la préparation des repas respectent les principes de développement durable | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| <b>Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile</b>    |  |                                     |                                     |                             |  |
| Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants            | Les consignes, les informations, les habitudes familiales et les principes éducatifs pour l'intervention sont recueillis<br>Les autorisations nécessaires sont prévues avec les parents<br>L'organisation de l'intervention est définie en accord avec les parents<br>En fin d'intervention, les informations pertinentes sont transmises aux parents  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 9/44 |

| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation       |                             |  |
|---|--|-----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
|   |  |                                   | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants   | <p>Les risques spécifiques à l'âge de l'enfant sont identifiés</p> <p>Les risques spécifiques à l'activité et aux différents environnements sont identifiés</p> <p>Les éventuels dangers et la manière de les éviter sont expliqués aux enfants en fonction de leur âge</p> <p>La surveillance des enfants est mise en œuvre de façon adaptée à l'âge et à la situation</p> <p>Les interlocuteurs compétents sont identifiés</p> | <input type="checkbox"/>          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités                                   | <p>Le rythme de l'enfant est respecté</p> <p>Les jeux et les activités sont adaptés aux capacités et à l'âge des enfants</p> <p>Les sollicitations sont adaptées aux capacités et à l'âge des enfants</p> <p>Les enfants sont écoutés et valorisés dans leurs apprentissages</p> <p>Les consignes des parents sont respectées</p>  | <input type="checkbox"/>          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas | <p>Les besoins fondamentaux de l'enfant sont satisfaits</p> <p>Les gestes techniques adaptées sont appliqués</p> <p>Les gestes et postures appropriés sont appliqués</p> <p>Les règles d'hygiène sont respectées</p> <p>Le rythme de l'enfant est respecté</p> <p>Les consignes des parents sont respectées</p>  | <input type="checkbox"/>          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |

**Obligations réglementaires le cas échéant :**

Lors de la session de validation, le candidat présente soit le APS-ASD (acteur prévention secours – aide et soin domicile), soit le certificat SST (Sauveteur secouriste du travail) en cours de validité. A défaut de production d'un de ces certificats lors de la session de validation, les procès-verbaux précisent « sous réserve de production du APS-ASD ou du SST ». Les candidats ont un délai de trois mois pour adresser le certificat au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 10/44 |

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

| Compétences transversales                                      | Compétences professionnelles concernées   |
|--|---|
| Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée | Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités                                   |
|  | Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer  |
|  | Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas   |
|  | Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne   |
|  | Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants  |
|  | Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés   |
|  | Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés  |
|  | Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage  |
|  | Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier   |
|  | Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas |
| Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage        | Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités                                   |
|  | Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer  |
|  | Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas   |
|  | Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne   |
|  | Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants  |
|  | Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés   |
|  | Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés  |
|  | Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage  |
|  | Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier   |
|  | Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas |
|  | Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier   |
|  | Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants   |
|  | Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement          |
| Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes       | Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités                                   |
|  | Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 11/44 |

| Compétences transversales | Compétences professionnelles concernées   |
|---------------------------|---|
|                           | Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas<br>Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne<br>Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants<br>Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés<br>Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés<br>Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage<br>Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier<br>Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas |

#### 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ADVF

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de l'épreuve.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé d'un professionnel intervenant auprès d'enfants et d'un professionnel intervenant auprès d'adultes.

#### 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 12/44 |



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Assistant(e) De Vie aux Familles

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 13/44 |



## CCP

### Entretien le logement et le linge d'un particulier

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|---|---|-------------|--|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>              | Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier<br>Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés<br>Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier<br>Entretien le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés | 00 h 45 min | Le candidat tire au sort un scénario.<br>L'épreuve se déroule en deux temps :<br>Pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du scénario.<br>Pendant 40 minutes, il assure une prestation auprès d'un particulier. |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b> |   |             |  |
| ▪ Entretien technique                                 | Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier<br>Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés<br>Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier<br>Entretien le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés | 00 h 15 min | Le candidat commente son intervention.<br>Le jury questionne le candidat sur sa prestation à partir d'un guide d'entretien.  |
| ▪ Questionnaire professionnel                         | Sans Objet  |             | Sans objet   |
| ▪ Questionnement à partir de production(s)            | Sans Objet  |             | sans objet   |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :          |   | 01 h 00 min |  |

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat intervient dans le cadre d'une première prestation chez un particulier.

#### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 15/44 |

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 16/44 |



### **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Entretien le logement et le linge d'un particulier**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Un membre du binôme assure le rôle du particulier au début et à la fin de l'intervention.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 17/44 |



## CCP

### Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités  | Compétences évaluées   | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|--|--|-------------|--|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>   | Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne<br>Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage<br>Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas<br>Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer<br>Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement | 00 h 45 min | Le candidat tire au sort un scénario.<br>L'épreuve se déroule en deux temps :<br>Pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du scénario.<br>Pendant 40 minutes, il assure une intervention auprès d'une personne aidée. |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>  |  |             |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul>                      | Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne<br>Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage<br>Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas<br>Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer<br>Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement | 00 h 15 min | Le candidat commente son intervention.<br>Le jury questionne le candidat sur sa prestation à partir d'un guide d'entretien.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire professionnel</li> </ul>              | Sans Objet   |             | Sans objet   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnement à partir de production(s)</li> </ul> | Sans Objet   |             | Sans objet   |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :   |  | 01 h 00 min |  |

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat intervient dans le cadre d'une première intervention chez une personne aidée. Le rôle de la personne aidée est tenue par un(e) comédien(ne).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 19/44 |

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 20/44 |

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Sans objet

Conditions particulières de composition du jury :

Le professionnel membre de jury intervient auprès d'adultes.

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 21/44 |



## CCP

### Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|---|---|-------------|--|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>              | Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants<br>Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants   | 00 h 20 min | Le candidat tire au sort un scénario.<br>Il se présente auprès d'un parent ou d'un grand-parent et définit avec lui le cadre de son intervention.                    |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b> |   |             |  |
| ▪ Entretien technique                                 | Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants<br>Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités<br>Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas | 00 h 25 min | Le jury questionne le candidat à partir d'un guide d'entretien et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge. |
| ▪ Questionnaire professionnel                         | Sans Objet  |             | Sans objet   |
| ▪ Questionnement à partir de production(s)            | Sans Objet  |             | Sans objet   |
|   | Durée totale de l'épreuve pour le candidat :  | 00 h 45 min |  |

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat intervient dans le cadre d'une première intervention auprès d'enfants.

#### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

#### Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 23/44 |

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 24/44 |



## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Un membre du binôme assure le rôle d'un parent ou d'un grand-parent.

Conditions particulières de composition du jury :

Au moins l'un des membres du jury intervient auprès d'enfants.

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 25/44 |





# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES DE SPECIALISATION

Assistant(e) De Vie aux Familles

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 27/44 |



## CCS

Le titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles peut être complété par le certificat complémentaire de spécialisation (CCS) suivant :

### **Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile**

#### **Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve**

| Modalités   | Compétences évaluées   | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|---|--|-------------|---|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>              | Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap<br>Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage<br>Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie | 00 h 45 min | Le candidat tire au sort un scénario.<br>L'épreuve se déroule en deux temps :<br>Pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du scénario.<br>Pendant 40 minutes, il assure une intervention auprès d'une personne en situation de handicap. |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b> |  |             |   |
| ▪ Entretien technique                                 | Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage<br>Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie  | 00 h 20 min | Le candidat commente son intervention.<br>Le jury questionne le candidat sur sa prestation à partir d'un guide d'entretien.   |
| ▪ Questionnaire professionnel                         | Sans Objet   |             | Sans objet  |
| ▪ Questionnement à partir de production(s)            | Sans Objet   |             | Sans objet  |
| <b>Entretien final</b>                                |  | 00 h 10 min | Le jury questionne le candidat sur la spécificité de l'accompagnement d'une personne en situation de handicap.  |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :          |  | 01 h 15 min |   |

#### **Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le candidat intervient dans le cadre d'une première intervention auprès d'une personne en situation de handicap. Le rôle de la personne est tenue par un(e) comédien(ne).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 29/44 |

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 30/44 |

## Critères d'évaluation des compétences professionnelles

| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                             |  |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
|   |  |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap           | Le confort de la personne handicapée est pris en compte<br>L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées<br>Les gestes et techniques sont adaptés à la situation de la personne<br>Les limites de la fonction de l'ADVF sont respectées<br>Les règles de sécurité sont respectées   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage                      | Les besoins spécifiques et le cadre de vie de la personne sont pris en compte<br>Le mode de communication est adapté à la personne handicapée<br>La mission de l'assistant de vie et le cadre de son intervention sont expliqués à la personne et à son entourage<br>Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés oralement ou par écrit<br>La confidentialité des informations recueillies est assurée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie | Le rythme de la personne est respecté<br>Les propositions d'activité prennent en compte les goûts et les habitudes de la personne<br>L'aide aux démarches administratives est conforme aux attentes de la personne<br>Les limites de la fonction de l'ADVF concernant la gestion des tâches administratives sont respectées  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| <b>Obligations règlementaires le cas échéant :</b>  |  |                                     |                                     |                             |  |

### Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCS Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 31/44 |

Sans objet

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury intervient auprès de personnes en situation de handicap.

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCS**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 32/44 |



**Annexe 1**

**Plateau technique d'évaluation**

**Assistant(e) De Vie aux Familles**

**Locaux**

| Modalité d'évaluation             | Désignation et description des locaux  | Observations  |
|-----------------------------------|--|---|
| Mise en situation professionnelle | Un espace représentant un logement.<br>Le logement comprend : une cuisine, une chambre, un coin salon, une salle d'eau ou salle de bain, et des toilettes. | Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Tous les sanitaires doivent être raccordés à l'arrivée d'eau et à l'évacuation. |
| Entretien technique               | Local équipé avec le matériel nécessaire pour prendre en charge un bébé.   | Sans Objet  |
| Entretien final                   | Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.   | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 33/44 |

### Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

| Désignation         | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|---------------------|--------|--|--|--------------|
| Postes de travail   | 1      | Logement équipé selon les indications ci-dessus.   | 1  | Sans objet   |
| Machines            | 1      | four micro-ondes   | 1  | Sans objet   |
|                     | 1      | lave-linge   | 1  | Sans objet   |
|                     | 1      | plaque de cuisson et four ou gazinière   | 1  | Sans objet   |
|                     | 1      | réfrigérateur  | 1  | Sans objet   |
| Outils / Outillages | 1      | aspirateur   | 1  | Sans objet   |
|                     | 1      | bouilloire   | 1  | Sans objet   |
|                     | 1      | cafetière  | 1  | Sans objet   |
|                     | 1      | fer à repasser   | 1  | Sans objet   |
|                     | 1      | sèche-cheveux  | 1  | Sans objet   |
| Équipements         | 1      | <b>Équipement d'aide à la personne :</b><br>Un fauteuil roulant, une planche de transfert, un guidon de transfert, un déambulateur, une canne, une paire de cannes anglaises<br>Une paire de lunettes, un pilulier | 1  | Sans objet   |
|                     | 1      | <b>Équipement de la salle de bain :</b><br>Un lavabo, une baignoire ou une douche<br>Un miroir<br>Six serviettes de toilette, six gants de toilette  | 1  | Sans objet   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 34/44 |

| Désignation | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|-------------|--------|--|--|--------------|
|             |        | Une poubelle<br>Une bassine pour bain de pieds   |  |              |
|             | 1      | <b>Équipement de puériculture :</b><br>Un mannequin de puériculture, un ensemble de vêtements pour nourrisson, six serviettes, six gants de toilette<br>Un lit et une baignoire pour enfant, un thermomètre de bain, une table à langer, une bassine, un transat<br>Trois biberons, un stérilisateur, un goupillon | 1  | Sans objet   |
|             | 1      | <b>Équipement du coin salon :</b><br>Un fauteuil, une table basse, des éléments de décoration  | 1  | Sans objet   |
|             | 1      | <b>Équipement entretien du linge :</b><br>Une table à repasser, un étendoir avec pinces à linge  | 1  | Sans objet   |
|             | 1      | <b>Équipement pour l'entretien du logement :</b><br>Un balai, un balai brosse, un balai espagnol, une balayette, une pelle<br>Deux serpillières, des chiffons, différentes éponges<br>Un seau, trois bassines de dimensions différentes  | 1  | Sans objet   |
|             | 1      | <b>Équipements de la chambre à coucher :</b><br>Un lit, une table de chevet, une lampe de chevet, un miroir<br>Une couverture, un oreiller, deux jeux de draps, deux alèses<br>Une armoire ou commode, des cintres<br>Vêtements divers pour femme et homme   | 1  | Sans objet   |
|             | 1      | <b>Équipements de la cuisine :</b>   | 1  | Sans objet   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADV F | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 35/44 |

| Désignation  | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|--|--------|--|--|--------------|
|  |        | <p>Une table de cuisine avec au minimum deux chaises</p> <p>Six torchons à vaisselle, six torchons à mains, six serviettes de table</p> <p>Ustensiles de cuisine usuels</p> <p>Vaisselle et couverts usuels pour deux personnes</p> <p>Casseroles et poêles usuelles pour deux personnes</p> <p>Une poubelle</p>                     |  |              |
| Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective | 1      | Gants à usage unique de tailles différentes  | 1  | Sans objet   |
| Matières d'œuvre   | 1      | <p><b>Assortiment de denrées alimentaires</b></p> <p>Pour préparer un petit déjeuner, un repas simple, et un goûter</p>  | 1  | Sans objet   |
|  | 1      | <p><b>Ensemble de produits d'entretien du linge :</b></p> <p>Un produit de lessive pour machine, un produit de lessive à la main, du savon, des détachants divers</p> <p>Matériel de couture (dés, aiguilles, fils de couleurs différentes, ciseaux, boutons divers tailles)</p>   | 1  | Sans objet   |
|  | 1      | <p><b>Ensemble de produits d'entretien du logement :</b></p> <p>Produit à vitre, produit détartrant, produit nettoyant, produit dépoussiérant, produit désinfectant, liquide vaisselle, papier absorbant, sacs poubelle dans des conditionnements habituels</p>  | 1  | Sans objet   |
|  | 1      | <p><b>Matériels nécessaires à l'aide à la toilette pour adulte :</b></p> <p>Du savon, du shampoing, une brosse à dents, du dentifrice, de la crème hydratante, du coton, des mouchoirs en papier</p> <p>Une brosse à cheveux, un peigne, du vernis à ongles, une lime à ongles</p> <p>De la mousse à raser, des rasoirs jetables</p> | 1  | Sans objet   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 36/44 |

| Désignation    | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations  |
|----------------|--------|--|--|---|
|                | 1      | <b>Matériels nécessaires à la prise en charge de l'enfant :</b><br>Du lait maternisé 1° et 2° âge, de l'eau minérale spéciale biberon<br>Un paquet de couches jetables, des compresses stériles, du coton, des lingettes spéciales enfant, des mouchoirs en papier<br>Du savon et du shampoing adapté aux enfants, du sérum physiologique, de la crème protectrice | 1  | Sans objet  |
|                | 1      | <b>Matériels nécessaires au maintien de l'autonomie des personnes :</b><br>Deux jeux de société, un jeu de cartes<br>Des revues et des livres divers<br>Du papier, des enveloppes, des stylos, un cahier   | 1  | Sans objet  |
| Documentations | 1      | Ensemble des notices techniques d'utilisation des appareils électriques  | 1  | Sans objet  |
| Autres         | 1      | Comédien(ne) qui incarne la personne aidée ou en situation de handicap   | 1  | Le (la) comédien(ne) doit maîtriser la technique théâtrale de l'improvisation |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 37/44 |



## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

| <b>Assistant(e) De Vie aux Familles<br/>Arrêté du 16/03/2011</b> |   | <b>Assistant(e) De Vie aux Familles<br/>Arrêté du 17/03/2016</b> |   |
|--|---|--|---|
| CCP  | Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas | CCP  | Entretien du logement et du linge d'un particulier                      |
| CCP  | Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien                                  | CCP  | Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien          |
| CCP  | Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile                      | CCP  | Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile |

Le titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles peut être complété par un (des) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) dont les correspondances sont :

| <b>Assistant(e) De Vie aux Familles<br/>Arrêté du 16/03/2011</b> |                       | <b>Assistant(e) De Vie aux Familles<br/>Arrêté du 17/03/2016</b> |  |
|--|-----------------------|--|--|
| CCS  | Aucune correspondance | CCS  | Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADV F | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 39/44 |





## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ADVF  | RC               | TP-00391   | 06        | 24/03/2016      | 25/01/2017          | 41/44 |



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

